



**PORT AUTONOME DE KRIBI**

**PORT AUTHORITY OF KRIBI**

**DECISION N° 1520 /D/PAK/DG/DMA/2024 DU 17 MAI 2024 PORTANT  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL  
OUVERT N°014/AOIO/PAK/CIPM/2024 DU 14 FEVRIER 2024 POUR LA MISSION DE  
CONSEIL STRATEGIQUE POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE EN CHARGE DU  
DEVELOPPEMENT ET DE LA FOURNITURE DES SERVICES LIES A L'EXPLOITATION DES  
RESEaux DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE, D'EAU POTABLE,  
D'ASSAINISSEMENT ET DE GAZ AU PORT DE KRIBI.**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE,**

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire;
- Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
- Vu** Le Décret n°2016/378 du 08 août 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret n°2020/252 du 05 mai 2020 portant approbation des statuts du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°01/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°02/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°03/PAK/CA du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général-Adjoint du Port Autonome de Kribi ;
- Vu** La Résolution n°134/PAK/CA/13/2019 du 15 février 2019 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ; modifiée par la résolution n°144/PAK/CA/13/2019 du 12 avril 2019 ;



- Vu** La résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
- Vu** La Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés révisé du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;

**Considérant** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du PAK formulée lors de sa session tenue le 18 AVR 2024 ;

**Considérant** l'Accord du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution notifié par courrier n°0051/L/2024/PAK/CA/PCA/CE du 16 mai 2024 ;

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le marché consécutif à l'Appel d'Offres International Ouvert N°014/AOIO/PAK/CIPM/2024 du 14 février 2024 pour la mission de conseil stratégique pour la création d'une société en charge du développement et de la fourniture des services liés à l'exploitation des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'eau potable, d'assainissement et de gaz au port de Kribi est attribué ainsi qu'il suit :

N°	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAJ
01	La mission de conseil stratégique pour la création d'une société en charge du développement et de la fourniture des services liés à l'exploitation des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'eau potable, d'assainissement et de gaz au port de Kribi	<b>GROUPEMENT STUDI INTERNATIONAL/HANNON CAPITAL</b> BP : 1053 Tunis ; Email : <a href="mailto:studi@studi.com.tn">studi@studi.com.tn</a> ; Tel : (+216) 70 021 000	Cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (199 195 200)	Six (06) mois

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera <sup>102</sup>

Fait à Kribi, le 17 MAI 2024

**Copie :**

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



*Patrice Melom*